

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°122-2021
Point 4.7.6

Point 4.7.6 de l'ordre du jour

Exonération partielle des frais spécifiques pour l'année universitaire 2020/2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, à hauteur de 10%, formulées par des fratries inscrites dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor.

En séance du 8 mars 2021, il a validé la demande de remise de 10% de frais spécifiques pour une fratrie inscrite en Bachelors pendant la durée de la scolarité où les enfants sont présents ensemble et à compter de l'année universitaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour 6 étudiants inscrits en BAI au titre de l'année universitaire 2020/2021 :

NOM Prénom	Montant de la remise
██████████ Davide	700 €
██████████ Louis	750 €
██████████ Laura	750 €
██████████ Marion	700 €
██████████ Vincent	750 €
██████████ Romain	750 €

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des frais spécifiques pour l'année universitaire 2020/2021.

Résultat du vote :

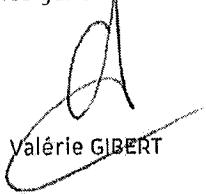
Nombré de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT